



*Communiqué de presse
Paris, le 14 décembre 2016*

Mieux vivre à Trappes

Signature du protocole d'accord pour le financement de l'effacement de la route nationale 10 (RN10) en traversée de Trappes-en-Yvelines

Jean-François Carenc, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et **Valérie Péresse**, présidente de la Région Île-de-France ont signé ce jour, le protocole d'accord pour le financement de l'effacement de la route nationale 10 (RN10) en traversée de Trappes-en-Yvelines, en présence de **Pierre Bédier**, président du conseil départemental des Yvelines, **Michel Laugier**, président de Saint-Quentin-en-Yvelines et **Guy Malandain**, maire de Trappes-en-Yvelines.

Inscrit dans le Contrat de Plan État-Région 2015-2020, ce protocole constitue un premier acte d'engagement des acteurs qui participent au financement de ce projet d'aménagement à Trappes, aménagement attendu depuis tant d'années.

Les services de l'État dans les Yvelines ont organisé depuis plusieurs mois la concertation entre les acteurs permettant le montage financier de l'opération.

Un projet financé à hauteur de 95 millions

Par ce protocole, les cinq cofinanceurs se sont engagés à participer au financement de ce projet pour un montant total évalué à 95 millions d'euros répartis selon le plan de financement suivant :

- État : 42 millions d'euros ;
- Conseil régional d'Île-de-France : 27,5 millions d'euros ;
- Conseil départemental des Yvelines : 10 millions d'euros ;
- Saint-Quentin-en-Yvelines : 13,5 millions d'euros ;
- Ville de Trappes-en-Yvelines : 2 millions d'euros.

Jean-François Carenc a rappelé « *l'importance de ce projet d'aménagement qui contribue à l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de circulation des Franciliens dans ce territoire où vivent plus de 30 000 personnes* ».

Des engagements forts en termes d'aménagement urbain

La requalification de la RN10 à Trappes-en-Yvelines constitue un enjeu clé pour l'aménagement du plateau urbain et doit répondre à un triple enjeu :

- rétablir les échanges entre les quartiers de la ville, la gare et les pôles d'emploi locaux et régionaux et ainsi minimiser les effets de coupure urbaine ;
- améliorer les conditions de circulation pour diminuer les congestions et réduire les nuisances ressenties par les riverains (sécurité, qualité de l'air, nuisances sonores...) ;
- intégrer la circulation des transports en commun, des cycles et des piétons.

Pour Valérie Pécresse, engagée depuis plus de 10 ans en faveur de ce projet : « *Après 20 ans de tergiversations, l'ensemble des partenaires publics sont désormais réunis. Il est temps d'investir dans la route car on ne pourra pas améliorer les déplacements des Franciliens, sans faire sauter les principaux bouchons. La route fait partie intégrante de la révolution des transports que je porte pour l'Île-de-France, notamment en grande couronne* ».

Un projet inscrit dans un plan d'urbanisation plus large

Le projet d'effacement de route nationale 10 s'inscrit dans un projet d'aménagement de surface du plateau urbain de Trappes-en-Yvelines prévoyant notamment l'aménagement d'une place centrale piétonnisée dans le prolongement du parvis de la mairie, le développement de modes de déplacements doux et d'un site propre pour les bus.

Le projet de requalification de la RN10 est soumis à enquête publique, qui prendra fin samedi 17 décembre 2016, avant une mise en chantier envisagée à l'automne 2018 pour un complet achèvement prévu en 2021.

La route nationale 10 est un axe structurant de la région francilienne en matière de transit avec les autoroutes, d'échanges avec les territoires limitrophes et de desserte des quartiers et des zones d'activités.

L'ensemble des informations relatives à la requalification de la RN10 sont disponibles sur le site internet de la DiRIF (www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr).

Contacts presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>

Préfecture des Yvelines

Cathy Bounaix

01 39 49 79 01 / catherine.bounaix@yvelines.gouv.fr